



Conseil départemental - Indre

Dernière modification le 07 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [02 54 27 34 36](tel:0254273436) (tel:0254273436)

Fax : [02 54 27 60 69](tel:0254276069) (tel:0254276069)

Courriel : contact@indre.fr (mailto:contact@indre.fr)

Site web : <http://www.indre.fr> (http://www.indre.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

Hôtel du département
Place de la Victoire-et-des-Alliés
36000 Châteauroux

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h30 de 14h00 à 18h00

Missions

Le Conseil départemental, assemblée électorale qui administre le département, rassemble les conseillers départementaux, élus par circonscription (canton) au suffrage universel direct pour six ans dans le cadre d'un scrutin majoritaire binominal (un homme et une femme obligatoirement) à deux tours. Les principales compétences du Conseil départemental sont l'action sociale (protection de l'enfance, Revenu social de solidarité RSA), la voirie, l'éducation (gestion des collèges), la culture, le développement local, le logement, le tourisme, le financement des SDIS (sapeurs-pompiers), etc.

Responsable(s)

● **Président**

Serge DESCOUT

Courriel : presidence@cg36.fr (mailto:presidence@cg36.fr)

Téléphone : 02 54 27 34 36

● **Directeur général des services (DGS)**

Pierre JEANNIN, ingénieur des mines

Téléphone : 02 54 08 36 10